

*cred. Nigra vuy*

Florence 28 Juin 1871

Monsieur le Ministre,

Mr. Jules Favre m'informe par un télégramme, que Mr. Nigra lui a transmis votre plainte de n'avoir pas eu de moi un accusé de réception de l'exemplaire de la loi du 13 Mai 1871, relative sux garanties accordées au Pape et au S. Siège, ainsi qu'aux rapports de l'Eglise et de l'Etat en Italie. Cet exemplaire a été remis à Mr. de Ministre des Affaires Etrangères de France le 10 Juin avec la copie d'une dépêche de V. . en date du 20 Mai contenant commentaire de cette loi.

Mr. Jules Favre a exprimé à Mr. Nigra ses remerciements, et j'ai l'honneur de vous remercier de cette double communication.

Agréé,

signé: DE CHOISEUL